

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 8 novembre 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Michel CHATAIN, Maire,
Date de convocation : 28/10/2016

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 Absent excusé : 1

Présents : Jean-Michel CHATAIN, Jean-Pierre GACHET, Josiane GONZALEZ, Frédéric MILLET, Brigitte RIVOLLIER, Didier CHAMBON, Jean LESQUIR, Martine LAFFAY, Odile PINTURIER, Hervé DUSQUESNE, Elisabeth LAFANECHERE, Didier MASSACRIER, Valérie GUILLAUME (excusée pour la décision concernant la délibération n° 1), Maryline FAURE (excusé pour le début de la réunion arrivée à partir de la délibération n° 6).
Absent excusé : Jean François TAILLANDIER a donné pouvoir à Jean LESQUIR.

Secrétaire de séance : Martine LAFFAY

- **Le compte rendu précédent est approuvé à l'unanimité.**
- **Droit de Prémption Urbain, nous n'avons pas reçu de dossier**
- **Un point est retiré de l'ordre du jour (convention avec le département) car nous souhaitons demander quelques explications.**

1- Avenant n° 2 au contrat d'assurance santé collectif à adhésion facultative avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour les agents de la mairie de St-Georges-Haute-Ville :

M. le maire rappelle au conseil municipal qu'à la demande des collectivités et établissements publics du département dont nous-mêmes, le Centre de gestion a signé en 2013 une convention de contractualisation en santé. Nous avons pu bénéficier de cette mise en concurrence sous la forme d'un contrat spécifique d'assurance santé, que nous avons ratifié par délibération n° 5 du 9 juillet 2013.

Nous venons d'être informés de l'approbation d'un avenant à la convention de participation santé par le centre de gestion, lors de son conseil d'administration du 21 septembre 2016 ; dont nous pouvons à notre tour bénéficier. La MNT a établi son rapport de suivi annuel, un déséquilibre a été constaté, celui-ci peut néanmoins être corrigé par avenant afin de pérenniser le contrat en cours.

Après avoir pris connaissance de l'avenant proposé, **le conseil municipal, décide à l'unanimité** (13 pour sur 13 votants) :

- Au vu des arbitrages proposés de retenir une hausse mesurée des tarifications limités à 3 %,
- de valider l'avenant n° 2 au contrat d'assurance santé collectif proposé par le CDG et la MNT,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

2 - Avenant n° 2 au contrat d'assurance prévoyance à adhésion facultative avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) pour les agents de la mairie de St-Georges-Haute-Ville :

M. le maire rappelle au conseil municipal qu'à la demande des collectivités et établissements publics du Département, le Centre de gestion a signé en 2013 une convention de contractualisation en prévoyance dont chaque collectivité qui en avait fait la sollicitation, a pu en bénéficier sous forme d'un contrat spécifique prévoyance, que nous avons ratifié par délibération n° 5 du 9 juillet 2013.

Nous venons d'être informés de l'approbation d'un avenant à la convention de participation prévoyance par le centre de gestion, lors de son conseil d'administration du 21 septembre 2016 ; dont nous pouvons à notre tour bénéficier. La MNT a établi son rapport de suivi annuel, un déséquilibre a été constaté, celui-ci peut néanmoins être corrigé par avenant afin de pérenniser le contrat en cours.

Après avoir pris connaissance de l'avenant proposé, **le conseil municipal, décide à l'unanimité** (14 pour sur 14 votants) :

- Au vu des arbitrages proposés de retenir une hausse mesurée des tarifications limités à 5 %,
- de valider l'avenant n° 2 au contrat d'assurance prévoyance proposé par le CDG et la MNT,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires.

3 – Avenant au marché de travaux rénovation et mise aux normes d'accessibilité de sanitaires publics (suite délibération n° 2 du 6 septembre 2016).

Le maire rappelle le marché à procédure adaptée passé avec la SARL Concept Chauffage pour la rénovation

1/4

et mise aux normes d'accessibilité de quatre sanitaires publics. Ces travaux sont commencés et des **dépenses supplémentaires sont à prévoir à la cantine scolaire, à la salle Chamussy et au Stade.**

L'avenant concernant le chantier cantine scolaire s'élève à 1 544.06 € TTC (à la suite de la démolition d'une cloison et vu la différence de niveau d'environ 1,5 cm entre les deux pièces rassemblées en une seule, il est nécessaire de prévoir 8 m2 de carrelage au sol antidérapant, des dalles du plafond doivent être remplacées) L'avenant des chantiers Salle Chamussy et stade (concernant des dalles du faux plafond à remplacer) nous a été transmis, mais vu son montant nous en avons sollicité un nouveau.

Après délibération, **le conseil municipal, décide à l'unanimité,**

- d'approuver l'avenant concernant la cantine, présenté à passer avec la SARL Concept Chauffage, pour un montant de 1 544.06 € TTC et d'autoriser le maire à le signer.
- d'augmenter le crédit prévu à l'opération n° 395 du budget 2016 pour les dépenses supplémentaires des travaux mises aux normes d'accessibilité. Le montant à inscrire sera indiqué dans la délibération suivante, décision modificative n° 3 du budget.

4 – Comptabilité, décision modificative n° 3 du budget :

M. le maire invite Frédéric Millet à la présenter. M. Millet propose la décision modificative suivante :

- Section d'investissement :

. dépenses d'investissement :

Chapitre 21 – article 2135 – opération n° 395

Accessibilité travaux et fournitures diverses, en plus : 3 000 €

Chapitre 21 – article 2152 – opération 397, Travaux COCA, en plus : 64 500 €

Total de ces nouvelles dépenses d'investissement : 67 500 €

. recettes d'investissement :

Chapitre 16 – article 1641 emprunt 67 500 €

Total des nouvelles recettes d'investissement : 67 500 €

Après délibération, **le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'approuver la décision modificative n° 3 du budget, ci-dessus, telle que présentée.**

5 – Courrier de demande de disposer gratuitement de la salle des fêtes pour le « banquet des classes en 6 » :

Le maire donne lecture de ce courrier et invite le conseil municipal à délibérer.

Après délibération, **le conseil municipal** considérant que ce « banquet » crée une animation dans la commune, laquelle rassemble plusieurs générations, **décide à l'unanimité** de mettre à disposition de l'organisateur, la salle des fêtes communale (le 5 mars 2017) à titre gratuit et ce pour la manifestation précitée. Le maire est autorisé à signer la convention relative à cette manifestation.

6 – Election des conseillers communautaires (1 titulaire et 1 suppléant) :

Le maire rappelle l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Ouest- Forézien. Cet arrêté nous a été notifié.

Notre commune fera donc partie à partir du 1^{er} janvier 2017 du périmètre d'une nouvelle communauté d'agglomération résultant :

- de la fusion de la Communauté d'Agglomération de Loire Forez, de la Communauté de communes du Pays d'Astrée et de la Communauté de communes des Montagnes du Haut Forez ;
- de l'extension du nouveau périmètre à quatorze des dix-huit communes de la Communauté de communes du Pays de Saint-Bonnet-Le-Château.

L'arrêté préfectoral précité, entraîne obligatoirement une recomposition du conseil communautaire, dont les modalités sont précisées aux articles L 5211-6-1 et L 5211 – 6 -2 du code général des collectivités Territoriales. A ce titre, des évolutions sont à prévoir, pour la plupart des communes, quant au nombre et à la répartition des sièges de conseillers communautaires.

Dans sa communauté d'origine, notre commune disposait de deux sièges au conseil communautaire. A compter du 1^{er} janvier 2017, celle-ci sera représentée par un conseiller au sein de la nouvelle intercommunalité.

Notre commune ne disposant que d'un siège, chaque liste se composera de deux noms, le second candidat de la liste élue devenant ainsi conseiller communautaire suppléant.

Vu les modalités d'élection du conseiller communautaire titulaire et suppléant, et après vote à bulletin

2/4

secret le conseil municipal élit (par 15 voix pour sur 15 votants), Monsieur Jean-Michel CHATAIN, conseiller communautaire titulaire, et Madame Josiane GONZALEZ, suppléante.

7 – Travaux relatifs à l'eau pluviale Rue Centrale, demande de subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne :

Le maire rappelle les diverses délibérations déjà prises concernant l'opération à réaliser dans le cadre du contrat COCA (travaux Rue Centrale : du carrefour Rue Centrale – Rue des Bessonnes au carrefour Rue Centrale – Chemin du Suc) et présente le mémoire explicatif établi par le bureau d'étude.

Ce mémoire décrit les travaux envisagés relatifs à l'eau pluviale. Il regroupe la part de travaux à la charge de la Communauté d'Agglomération Loire Forez et de la mairie (estimation part CALF et mairie : 302 687.08 € TTC) pour nous permettre de demander une subvention à l'agence de l'eau. L'objectif premier de ces travaux est de diminuer la présence d'eaux claires parasites permanentes dans le réseau unitaire de la Rue Centrale par la mise en séparatif, etc...

Après avoir pris connaissance de ce dossier, **le conseil municipal, décide à l'unanimité de l'approuver et de solliciter une subvention auprès de l'agence Loire Bretagne pour cette opération évaluée à 252 239.23 € HT. soit 302 687.08 € TTC. Le conseil autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande de subvention.**

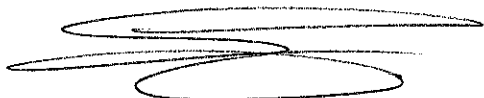
- Le conseil municipal est informé :

- . **A propos du chemin rural des Clos** obstrué à deux endroits et la réclamation de propriétaires ne pouvant plus accéder à leur parcelle (voir information du conseil du 4 septembre 2016). Ce problème devrait être résolu : un rendez-vous est fixé au 10 novembre avec une des deux personnes qui a obstrué cette voie, l'autre personne a déjà rencontré le maire en octobre, elle fera le nécessaire pour enlever la terre qui gêne la circulation.
- . **le 19 décembre 2016, 1^{er} procès-verbal concernant la reprise de concessions au cimetière** de la commune. Le maire sera assisté du groupe Elabor et de Madame Gonzalez, adjointe.
- . **le 22 novembre 2016, conseil municipal exceptionnel** avec à l'ordre du jour le dossier de la voirie communale à classer d'intérêt communautaire, et réflexion sur le devenir du bâtiment communal qui abrite le commerce au Bourg.
- . **Rappel : le 9 décembre 2016, goûter offert aux personnes âgées de la commune**, par le Centre Communal d'Action Sociale, lors de la remise du colis de Noël. M. le maire invite les élus disponibles à être présents pour apporter leur aide à partir de 14 h 30.
- . **Rappel : la réunion publique annuelle** d'information de la population (organisée par le conseil municipal) aura lieu le **9 décembre 2016, à 19 h** à la salle des fêtes.
- . **du courrier du département de la Loire** (en date du 26 octobre 2016), nous informant de la reprise des permanences conseil architectural (un jeudi sur deux) gratuit destiné aux particuliers.
- . **du courrier de la Communauté d'Agglomération Loire Forez** (en date du 12 octobre 2016), à la suite du courrier de la mairie concernant notre réflexion sur la création d'une liaison mode doux entre notre commune et celle de St Romain Le Puy. Notre demande paraît répondre aux conditions d'éligibilité prévues par la politique communautaire cyclable, approuvée par la CALF en mars 2016.
Sous réserve d'un avis favorable du bureau communautaire, cette étude pourrait être programmée l'année prochaine, en concertation avec les deux communes concernées.
- . **du courrier du Sous-Préfet** nous remerciant de notre accueil lors de l'inauguration du city stade.
- . **du courrier de Thomas-Granulats** nous remerciant de notre soutien et de notre implication pour le dossier de la Carrière de Montclaret située à St Georges Haute Ville (un arrêté préfectoral autorise la poursuite de l'activité d'extraction).
- . **des formations proposées par l'Association des Maires** : organiser les relations financières entre la commune et l'intercommunalité. Gestion de l'espace public et pouvoirs de police des élus, présentation de la plateforme « dommages au réseau » d'Orange. La réforme des marchés publics et de la commande publique.
- . **Elections au Conseil Municipal Jeunes**, elles sont prévues le lundi 5 décembre 2016.
- . **M. Massacrier propose** l'installation au stade d'une plaque indiquant l'inauguration du city stade par le CMJ, le conseil municipal donne son accord.
- . **M. Lesquir propose plus de concertation avec les citoyens** pour la prise de certaines décisions comme par exemple ce qui se fait dans la commune de Saillans (26). Le conseil municipal est d'accord.

- Voir si on peut solliciter les souhaits des habitants par l'intermédiaire du bulletin municipal.
- . Quelques guirlandes supplémentaires pour l'extérieur ont été achetées.
 - . Le journal la Clé de St Georges sera à distribuer à partir de ce jeudi.
 - . Rappel : cérémonie commémorative du 11 novembre, le 11 à 9 h 30.
 - . Mme Gonzalez souhaiterait que l'on donne un nom à la nouvelle place servant de parking au centre Bourg. Le maire indique qu'actuellement un travail est fait pour remplacer les noms de lieux-dits par des noms de rue ou chemin.
 - . Mme Rivollier et M. Duquesne ont assisté à une réunion organisée par l'AMF au sujet de la communication sur les réseaux sociaux. La réunion était très intéressante. A voir si la commune peut avoir une page sur facebook.
 - . M. Gachet propose d'avancer la réunion de la commission animation du 21 novembre à 18 h (au lieu de 18 h30). Cette proposition est acceptée.
 - . le 6 décembre 2016 à partir de 8 h 30 installation de la décoration de Noël au Bourg. M. le maire invite les élus disponibles à apporter leur aide.
 - . Rappel : le 18, 19 et 20 novembre 2016, diverses manifestations pour le téléthon sur la commune.

La séance de conseil est levée à 22 h 20.

Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,



*Le présent compte rendu a été affiché en
mairie à partir du 14 novembre 2016,
Le Maire, Jean-Michel CHATAIN,*

4/4

